VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU ENTIER D'UN "HOME MAGNIFIQUEMENT MEUBLE,

No 2016 RUE BOURGOGNE.

A l'Encan, MERCREDI, le 20 Octobre, à 11 heures a. m.

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE HENRIETTA DORA OHSE SMITH No 40,820, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant à l'ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent, en congé daté et signé à la Nouvelle Orléans, le 27 septembre 1909, ordonnant à Harry W. Fitzpatrick, Encanteur, d'annoncer et de vendre, après avis légaux et avec d'après l'inventaire enregistré, ledit une partie décrite comme suit :

PIANO, BEAUX MEUBLES, SALON ET SALLE A MANGER, USTENSILES DE CUISINE DE TOUTE DESCRIPTION, LE TOUT EN BONNE CONDITION ET DE PREMIER GRADE.

CONDITIONS : COMPTANT. PAS DE LIMITE OU RESERVE. DEPOT REQUIS.

WOODVILLE & WOODVILLE, Avocats.
CARSTEN E. TORTUSEN, Avocat.
Notaire, Estimateur Ma. Bandle.
HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur, 316 rue Carondelet.
29 oct 3 10 17 29

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'UN

JOLI COTTAGE SIMPLE RETIRE DE LA BANQUETTE

DANS LE

PREMIER DISTRICT.

No 2526 Palmyra,

Entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

JEUDI, LE 21 OCTOBRE, 1909, A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

Mme Ruth Herbert, Femme de Charles Spicer, et autres les Mineurs Smith.

No 90,019—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. DIVISION "B".

PAR CARRERE & KEENEY, Encanteurs, Bureau A, Carondelet, Bureau No 311 rue Baronne, JEUDI, le 21 octobre 1909, à midi, A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans une ville et conformément au jugement rendu et prononcé par la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent, en congé daté et signé à la Nouvelle Orléans, le 27 septembre 1909, ordonnant à Harry W. Fitzpatrick, Encanteur, d'annoncer et de vendre, après avis légaux et avec d'après l'inventaire enregistré, ledit une partie décrite comme suit :

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, Lot No 63, borné par les rues Jacques St. Louis, Bienville et Conti, lequel a une pente de trente pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur en façade de la rue St. Louis de soixante-dix pieds, toutes mesures françaises, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, lesdites bâtisses étant désignées par les numéros municipaux 732-738 de la rue St. Louis, étant la même propriété acquise par ledit Bienvenue Bernaud par achat de Mme Agnès Watrigant, comme il est dû de cette par un acte passé par-devant Charles L. Soniat, notaire en cette ville, le 17 juin 1874, enregistré en le Bureau des Transferts, en cette dite ville, dans le livre 105, folio 342. Les améliorations consistent en la résidence à deux étages et à la cuisine à trois étages de l'encoignure, occupée comme une buvette, et aussi par la Southern Pneumatic Lubricating Oil Co. Les dites bâtisses sont louées à bail à raison de $125 par mois. Les baux expirant le 30 septembre 1910.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le faubourg Duverge, sur la rive droite du fleuve Mississippi à Algier, maintenant le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 2 dans le plan No 67 du cadastre du No 21, compris dans les rues Magnolia, Alix, Bouny et Avenue Pelican (autrefois) de la rue Pelican, d'après un plan fait par A. D. Hémécourt, arpenteur, le 18 mars 1842, et déposé en Office de Henry Paul Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan No 22 du cadastre No 4 bis, lequel lot de terre forme le encoignure des rues Magnolia et Alix et mesurant en mesure Lafayette trente pieds de face à la rue Magnolia sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et faisant la ligne de la rue Alix les bâtisses sur ledit terrain étant désignées par le numéro municipal 439 rue Magnolia, étant le même propriété que ledit Bienvenue Bernaud a acquise par achat de Mme Alice Kessler comme il est démontré par un acte daté du 12 février 1907, passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire en cette ville, et enregistré dans le Bureau des Transferts en cette dite ville, dans le livre 212, folio 503. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec étables en bois dans le fond avant deux étages occupée comme résidence et magasin. La bâtisse est louée $25 par mois sans bail.

CONDITIONS—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes d'Etat de 1909. Les frais de vente devant être aux frais de l'acquéreur et l'acquéreur doit déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication; pourvu que l'acquéreur ait l'option, s'il se déclare au moment de l'adjudication de payer en tiers ou en comptant la balance du prix en deux paiements, parcels égales représentées par billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement à la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant se faire responsable pour payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite sur lesdits billets ou si notre quelle partie de cela et de tout la propriété assurée et de transférer les polices d'assurances au porteur dudit billet en cas de défaut, lesquels paiement final acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et paiement desdits billets et intérêt, ainsi que les frais d'avocats et les primes d'assurance, etc., devant être garantis par privilège au vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer les taxes sur les propriétés. Nos 732-738 rue St. Louis. L'acte de vente devant être passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire à la Nouvelle-Orléans. Une

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Ed. J. Leonberger, Fred Andry, avocats.
21 sept—21 26—oct 5 10 17 18 19 20 21

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE DE

Propriétés de Choix Bien Situées et Rémunératives

—DANS LES—

SECOND ET CINQUIEME DISTRICTS.

Nos. 732-734-738 RUE ST-LOUIS.

ET

Nos. 439-441 RUE SEGUIN.

SUCCESSION DE BONAVENTURE BERAUD

No 82—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger, Jr., Encanteur—Bureau No 63 rue Baronne.

Il sera vendu à l'encan JEUDI, LE 7 OCTOBRE 1909, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Division C, absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite à savoir :

1. Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, Lot No 63, borné par les rues Jacques, St. Louis, Bienville et Conti, lequel a une pente de trente pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur en façade de la rue St. Louis de soixante-dix pieds, toutes mesures françaises, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, lesdites bâtisses étant désignées par les numéros municipaux 732-738 de la rue St. Louis, étant la même propriété acquise par ledit Bienvenue Bernaud par achat de Mme Agnès Watrigant, comme il est dû de cette par un acte passé pardevant Charles L. Soniat, notaire en cette ville, le 17 juin 1874, enregistré en le Bureau des Transferts, en cette dite ville, dans le livre 105, folio 342. Les améliorations consistent en la résidence à deux étages et à la cuisine à trois étages de l'encoignure, occupée comme une buvette, et aussi par la Southern Pneumatic Lubricating Oil Co. Les dites bâtisses sont louées à bail à raison de $125 par mois. Les baux expirant le 30 septembre 1910.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le faubourg Duverge, sur la rive droite du fleuve Mississippi à Algier, maintenant le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 2 dans le plan No 67 du cadastre du No 21, compris dans les rues Magnolia, Alix, Bouny et Avenue Pelican (autrefois) de la rue Pelican, d'après un plan fait par A. D. Hémécourt, arpenteur, le 18 mars 1842, et déposé en Office de Henry Paul Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan No 22 du cadastre No 4 bis, lequel lot de terre forme le encoignure des rues Magnolia et Alix et mesurant en mesure Lafayette trente pieds de face à la rue Magnolia sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et faisant la ligne de la rue Alix les bâtisses sur ledit terrain étant désignées par le numéro municipal 439 rue Magnolia, étant le même propriété que ledit Bienvenue Bernaud a acquise par achat de Mme Alice Kessler comme il est démontré par un acte daté du 12 février 1907, passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire en cette ville, et enregistré dans le Bureau des Transferts en cette dite ville, dans le livre 212, folio 503. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec étables en bois dans le fond avant deux étages occupée comme résidence et magasin. La bâtisse est louée $25 par mois sans bail.

CONDITIONS—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes d'Etat de 1909. Les frais de vente devant être aux frais de l'acquéreur et l'acquéreur doit déposé avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication; pourvu que l'acquéreur ait l'option, s'il se déclare au moment de l'adjudication de payer en tiers ou en comptant la balance du prix en deux paiements, parcels égales représentées par billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement à la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant se faire responsable pour payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite sur lesdits billets ou si notre quelle partie de cela et de tout la propriété assurée et de transférer les polices d'assurances au porteur dudit billet en cas de défaut, lesquels paiement final acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et paiement desdits billets et intérêt, ainsi que les frais d'avocats et les primes d'assurance, etc., devant être garantis par privilège au vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer les taxes sur les propriétés. Nos 732-738 rue St. Louis. L'acte de vente devant être passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire à la Nouvelle-Orléans. Une

ERNEST MILTENBERGER, JR., Encanteur.

Miltenberger et Hincks, 235 rue Baronne.
Carroll, Henderson & Carroll, avocats.
5 sept—5 12 19 26—oct 3 7

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MACHINE PARLANTE.

REGISTRES! REGISTRES! REGISTRES!

MEUBLES DE BUREAU, COMPTES COURANTS

A l'Encan, JEUDI, le 14 Octobre 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 323 rue Union, sans Limite ni Réserve.

National Automatic Fire Alarm Co. vs New Orleans Talking Machine Co., Ltd.

No 88,815—Cour Civile de District.

En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé de 1er octobre 1909 et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique le reste de l'actif de la New Orleans Talking Machine Co. Ltd., consistant d'un grand assortiment de registres, Victor, Edison, Columbia, Amberola, Zono et Leode de Phono, small meubles et bureau, compteurs, vitrines, addiscograph, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

John Dymond, Jr., E. M. Stafford, avocats pour le Receiver.
3 oct—

VENTES A D'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Samedi, 16 octobre 1909, à 10 30 A. M.

Succession de George Maxwell

No 90,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

SAMEDI 16 octobre 1909 à 10 30 h. A. M. sur les lieux, No 2709 rue Bourbon, ville Gravier, dans le Troisième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lesu daté et signé du 5 octobre 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan la propriété mobilière décrite dans l'inventaire enregistré comprenant de : Deux wagons à ressorts, un lot d'articles divers, Jolie un buggy, un lot de harnais, un cheval.

Conditions : Comptant sur place.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Carondelet.
6 oct—6 10 15 16

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

TERRAIN POUR LA VILLE DE BELGRADE, Paroisse de Santa Barbara, Etat de Serbie.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 84,500.

A l'encan, Bureau 16 rue Carondelet, le 9 octobre 1909.

PAR A. A. FREED, encanteur, à notre bureau susdit, en vertu d'un ordre signé le 16 août 1909 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, vendant la propriété après décrite à savoir :

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans le lot No 124 borné par la rue Travers, avec une ligne de chemin de fer, ledit lot de terre est désigné par le No 12 et mesurant trente 30 pieds de face à la rue Gravier sur 114 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acheteur devant assumer les taxes de 1909 au cents, et le plus de prix de adjudication et payer 10 pour cent au moment de la vente, acte de vente pardevant Eugène H. Tutenor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FREED & CO., 23 rue Gravier.
7 sept—7 12 19 26—oct 3 6

Succession de Edward G. Spencer.

No 90,209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. A.

La Résidence Simple à deux Etages en Bois,

No 2922 Rue N. Rempart,

Entre les Rues Press et Montegut.

A l'encan, MERCREDI, le 27 octobre 1909, à midi.

PAR FREED & CIE—A. A. Freed, Encanteur, à notre bureau susdit, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Div. A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain terrain, ou une terre ou portion de terre ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui appartiennent ou de quelque sorte en tiennent partie, situé dans le Troisième District de cette ville, et bornés par les rues Montegut, Rempart, Bourbon et Press, désigné comme le lot No 5 sur un plan dressé par J. A. Grant, date du 9 mai 1868, et déposé en étude de Louis L. Carre, ancien notaire, et en cette ville, ledit lot mesurant en mesure anglaise quarante pieds huit pouces de face à la rue Rempart sur trente et un pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et l'en de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être livrée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer au lieu du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909 et de prendre possession des lieux de la date du passage de l'acte. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant L. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

James O'Connor, Stafford & Lambert, avocats pour l'Exécuteur.
26 sept—26—oct 3 10 17 24 27

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX SPLENDIDES CARRES DE TERRE

Rue Général Taylor, Berg, Rocheblave et Dorgenois.

Et avenue Carondelet, Amarante, Derbigny et boulevard.

Succession de Mme A. E. Kessler

No 84,731—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI le 19 octobre 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 13 septembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Le splendide carré de terre situé dans le Troisième District de cette ville, et borné par les rues Général Taylor, Berg, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 300 pieds de face rue Rocheblave, 287 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Berg, 270 pieds 8 pouces 4 lignes, plus ou moins de profondeur rue Dorgenois, environ 65 pieds six pouces sur une première ligne faisant face à la rue Général Taylor, de là, sur une ligne oblique le long de la rue Général Taylor, en coin de la rue Dorgenois, 224 pieds 9 pouces 1 ligne étant la même propriété décrite en détail dans l'acte de vente à Joseph Knobel passé pardevant A. Hero Jr., notaire, le 26 mai 1903, et aux ventes des héritiers de C. W. Berry.

Cette propriété est accessible par la ligne de chemin de fer de l'avenue Napoléon, et est située dans une partie de la ville qui s'améliore rapidement.

2° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 816 sur un plan de J. A. D. Hémécourt, voyer, daté du 16 avril 1870 et déposé parmi les registres de A. Ducatel, notaire, comme plan No 39 du livre des plans No 7, borné par les rues Derbigny, Solidelle, ravine Caffin et la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) composé de vingt-deux lots, numéro de de 1 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit : le lot 1 formant l'encoignure de l'avenue Caffin et la rue Derbigny et mesurant trente et un pieds de face à l'avenue Caffin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur et façade à la rue Derbigny. Les lots 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente et un pieds deux lignes de face à l'avenue Caffin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 11 formant l'encoignure de la rue Solidelle. Les lots 12 à 21 inclusivement mesurant trente et un pieds et deux lignes de face sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 12 formant l'encoignure de la rue Derbigny, trente et un pieds de façade sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) étant plus particulièrement décrite en l'acte de vente pardevant R. D. Chalbouret, notaire, le 20 juin 1903, de R. Culotta à Jos. Knobel.

Une occasion pour spéculation ou placement, certain de s'améliorer.

Conditions—1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1er 2 ans, 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication publique, toutes les charges usuelles et coutumières de sécurité et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 au moment et en plus du prix d'achat, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 sept—15 19 26—oct 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Patrick Norton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,792—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James H. Aiken, exécuteur de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — The rue D. Flynn, avocat. 26 sept—oct 3 7

VENTES A L'ENCAN

Johness Realty & Investment Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Amélie Duffourc.

PAR JOHNESS REALTY & INVESTMENT CO—A. et H. Johness, Encanteur—JEUDI le 14 octobre 1909, à midi, il sera vendu à l'encan, à mon bureau, No 827 rue Gravier, le

JOLI COTTAGE

Simple et attrayant, No 5830 rue H. Kory, entre les rues Fern et Burdette, sur deux terrains, la maison consiste de galeries sur le devant et sur le côté, deux chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et chambre à bain avec installation sanitaire, hangar et entrée cabinet, cour.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la Succession de Amélie Duffourc, Dossier No 84,331, daté et signé du 1er un ordre judiciaire en vente à l'encan, je procéderai à la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous droits, voies, privilèges, dépendances, quelque lieu en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le lot No 222, borné par les rues H. Kory, Burgundy, Fern et Gentilly, ledit lot désigné par les numéros municipaux 7 et 9 rue Gentilly, et le droit de vendre, daté du 29 janvier 1906, par D. E. Seghers à Mme Voyers et annexé à un acte de vente par Frederick Lambert à Mme Henry Duffourc, passé le 2 mai jour de juillet 1906 pardevant Mabel V. Dejean, notaire en cette ville, et dans lequel ledit devis est le lot 7 et mesurant cinq cent (500) pieds de face à ladite rue Hickory sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un et deux ans à devant être démontré par les billets de l'acquéreur tirés à son propre ordre et par lui endossés, stipulant de porter intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de leur date jusqu'au paiement final, et le paiement devant être garanti par hypothèque spéciale et l'en de vendeur sur ladite propriété jusqu'à paiement final dudit billet.

Les taxes pour l'année courante 1909 (non réalisé) propriété devant être assumées par l'acquéreur, au dessus et en plus du montant de son enchère. Les transferts et l'assurance, et toutes autres charges de propriétés de non assumés devant être en sus de la vente, par devant John J. Ward, notaire aux frais de l'acquéreur, dix (10 0/0) pour cent du prix d'achat devant être déposé avec Alex. H. Johness, encanteur, pour le compte au moment de l'adjudication.

A. H. EN H. JOHNESS, Encanteurs.
W. S. Hero, avocat.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 14

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH MORGAN.

No 90,367—Cour Civile de District Div. C.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, maintenant absent, en congé, je vendrai sur les lieux No 2504 rue Dumaine, VENDREDI, le 8 octobre 1909, à 11 heures A. M.

Le certain maison résidence, consistant en ensemble en maison en bois à deux étages, meubles, chambres à coucher en bois de noyer magnifique buffet, lit double, poêle, table de centre armoire en bois de chêne, manteaux, bibelots, etc., etc., le tout presque neuf.

Conditions—Comptant. Sans Limite.

WILL J. MORGAN, Encanteur.
Wm. V. Seeber, avocat.
23 sept—28—oct 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme. MAGDALENA MEDARIS—No 87,046—Cour Civile de District, Division E.

Trois terrains désirables.

Troisième District, rue Mazant, entre les rues Rempart et St. Claude.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, daté et signé en cour ouverte le 4 août 1909, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 21 octobre 1909, la propriété ci-après décrite à savoir :

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le lot bornés par les rues N. Rempart, France, St. Claude et Mazant, désigné par les lettres S, T, et U, d'après un devis de voyer dressé par C. Lucas Lewis, départ. voyer de ville, daté du 7 octobre 1908, annexé à un inventaire fait par Wm. V. Seeber, notaire, le 17 septembre 1908, dans cette ledite lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Mazant sur la profondeur dans le fond, et par une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 80 et de 8 pouces, et ledits lots sont composés des lots 12, 13 et 14 sur un plan dressé par L. Buisson, voyer, daté du 20 mai 1833, déposé en l'étude de Octave De Armas, ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'en a payable en un ou un et deux ans à crédit à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, en billets portant pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909, et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix de la vente au moment de l'adjudication et les actes de vente devant être pardevant Wm. V. Seeber, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN, Encanteur.
311 2/3 rue Carondelet.

A. J. Rossi, avocat pour la demanderesse.
Zengel Thomas & Suthon, avocats pour la 2d Div. Savings Bank & Trust Co., curatrice pour le mineur.
14 sept—14 26—oct 3 10 17 21

J. L. Unorato.

Annonce judiciaire—Mme Amelia I. Stewart, tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crums, Jr., tu eur dativ de Gladys Stewart, No 89,903, Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Résidence double en briques à trois étages, Nos 617 et 621 rue St. Joseph, à l'encan à midi, JEUDI le 7 octobre 1909—En vertu d'un jugement d'ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Mme Amelia T. Stewart, tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crums, Jr., tuteur dativ de Gladys Stewart, poster No 89,903, ledit jugement rendu en conséquence le deuxième jour de septembre 1909 et signé le 2 septembre 1909, et ledit ordre étant adressé à J. L. Unorato, encanteur, l'offrirai en vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI 7 octobre 1909, la propriété ci-après décrite, comme suit :

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, et du lot borné par les rues Camp, St. Joseph, Julie et St. Charles, désigné par les lettres "F" et "G" sur un plan dressé par Hunter St. Martin, voyer, daté du 1er mai 1888. Un devis annexé de cela est annexé à un acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 28 février 1891, mesurant comme suit : Le lot "F" mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St. Joseph sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces 8 lignes entre lignes parallèles et encoignant au "G". Le lot "G" mesurant 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Joseph sur une profondeur de 68 pieds 8 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot "G" a l'usage d'une allée sur son côté le plus près de la rue St. Charles, 5 pieds 7 pouces 4 lignes en largeur et servant en la rue St. Joseph. Les bâtisses sur ces deux lots, portant les numéros municipaux 171 et 173 nouveaux numéros 617 et 621) rue St. Joseph.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit avec billets portant huit pour cent d'intérêt par an sur un quart de la portion du crédit, et vendre pour cent par an d'intérêt et trois quarts de la portion de crédit, garantie par hypothèque spéciale et l'en de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse J. Firmin, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 non portant aucun intérêt au moment de l'adjudication avec J. L. UNORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

5 sept—5 12 19 26—oct 3 7

VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles Marie Spencer de Marie Morton son épouse.

No 90,403—Cour Civile de District.

JEUDI, le 7 octobre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre signé le 3 septembre 1909.

Un certain terrain ensemble avec les améliorations qui y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, et No 1560 borné par les rues Verte, Florida, Savage et Des Muriers, et Saint, mesurant trente deux pieds de face sur la rue Verte et quarante pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot portant le numéro de l'ancien lot 5 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 6 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 7 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 8 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 9 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 10 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 11 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 12 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 13 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 14 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 15 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 16 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 17 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 18 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 19 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 20 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 21 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 22 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 23 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 24 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 25 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 26 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 27 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 28 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 29 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 30 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 31 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 32 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 33 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 34 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 35 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 36 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 37 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 38 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 39 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 40 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 41 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 42 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 43 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 44 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 45 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 46 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 47 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 48 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 49 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 50 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 51 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 52 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 53 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 54 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 55 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 56 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 57 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 58 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 59 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 60 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 61 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 62 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 63 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 64 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 65 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 66 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 67 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 68 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 69 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 70 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 71 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 72 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 73 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 74 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 75 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 76 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 77 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 78 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 79 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 80 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 81 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 82 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 83 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 84 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 85 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 86 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 87 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 88 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 89 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 90 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 91 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 92 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 93 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 94 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot 95 de la rue Des Muriers, et le numéro de l'ancien lot 96 de la rue Savage, et le numéro de l'ancien lot 97 de la rue Verte, et le numéro de l'ancien lot 98 de la rue Florida, et le numéro de l'ancien lot